



## Un agriculteur sur trois est retraité ou exerce une profession principale non agricole

Solange RATTIN  
et Sébastien CARLOTTI

SCEES - Bureau de  
l'information statistique

***En 1997, un tiers des chefs d'exploitation français ne sont pas agriculteurs « à titre principal » : ils sont retraités ou ils exercent une profession principale non agricole. Bien qu'ils soient nombreux, leurs exploitations ne représentent, au total, qu'à peine 6 % du potentiel économique de l'agriculture française.***

***Au sein de l'Union européenne, la part des retraités parmi les agriculteurs n'est pas connue, mais 28 % des exploitants européens ont atteint ou dépassé l'âge de 65 ans. La population agricole est particulièrement âgée dans les quatre États méridionaux de l'Europe, alors qu'elle est plus jeune en France, et surtout en Autriche, en Allemagne et en Finlande.***

***En dessous de 55 ans, les exploitants européens sont 37 % à exercer une profession principale non agricole. La moitié des jeunes exploitants suédois, allemands ou portugais déclarent travailler ainsi hors agriculture, contre 20 % des français.***

En 1997, 135 000 chefs d'exploitation français, soit 20 % de l'ensemble, perçoivent une retraite (tableau 1). Par ailleurs, 84 800 autres chefs d'exploitation exercent leur profession principale hors agriculture, le travail agricole n'étant pour eux qu'une activité secondaire. Au total, un tiers des exploitants ne sont donc pas des agriculteurs « à titre principal ». Ils dirigent en général de petites exploitations, dont le potentiel économique atteint à peine 6 % du potentiel total des exploitations agricoles.

### De très petites exploitations

L'exploitation du retraité a une taille moyenne de 4,3 unités de dimension économique (UDE), potentiel sept fois plus faible que celui de l'exploitation française moyenne. 80 % de

ces unités sont de taille inférieure à 4 UDE, avec une dimension moyenne de 1,6 UDE, soit approximativement 2,4 hectares équivalent blé (encadré p. 16). L'exploitation de l'agriculteur « à titre secondaire » est un peu plus grande : 7,8 UDE en moyenne. Seules 60 % de ces exploitations sont de taille inférieure à 4 UDE : elles ont alors la même dimension moyenne que les unités des retraités inférieures à ce seuil (graphique 1).

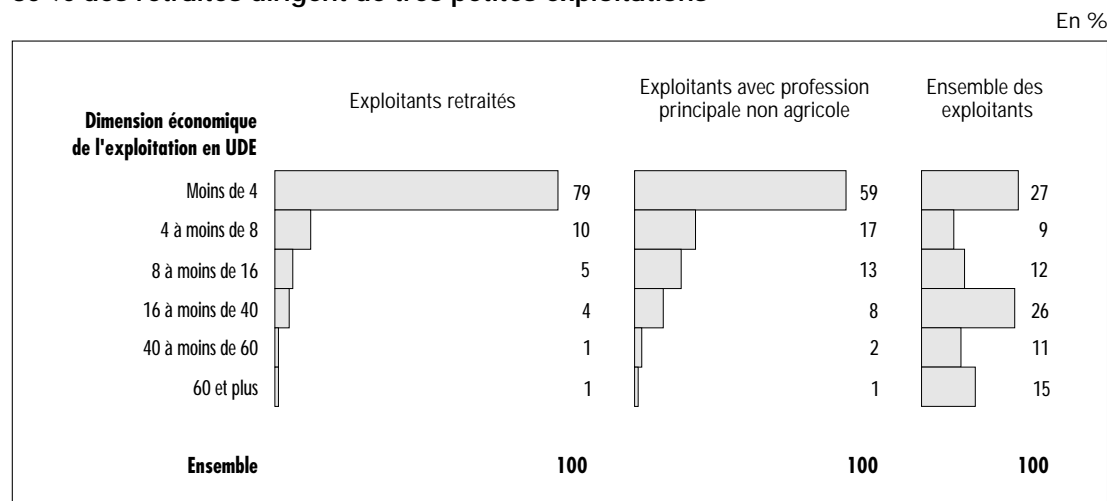
En surface comme en potentiel économique, ces exploitations sont de taille réduite. Avec 6,7 hectares en moyenne, les retraités cultivent 3 % de la superficie agricole utilisée totale. Avec seulement un hectare en moyenne, les exploitants ayant une profession principale non agricole en détiennent moins de 1 %. La moitié de ces « professions non-agricoles » et les trois quarts des retraités sont

Tableau 1  
Un exploitant sur cinq est retraité

Âge de l'exploitant	Exploitants retraités		Part des femmes parmi...		Part des retraités agricoles parmi les retraités	
	En millier	En % des exploitants	les exploitants retraités	l'ensemble des exploitants	Hommes	Femmes
Moins de 60 ans	8,1	2	21	17	10	18
60 à 64 ans	34,6	54	28	39	71	88
65 à 69 ans	39,6	81	32	37	78	89
70 ans et plus	52,7	91	24	27	82	88
<b>Ensemble</b>	<b>135,0</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>85</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 1  
80 % des retraités dirigent de très petites exploitations



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

propriétaires de leurs terres, contre un tiers seulement de l'ensemble des exploitants. Les retraités ont en effet restreint la superficie de leur exploitation, selon les conditions imposées par la loi : moins d'un cinquième de la surface minimum d'installation, variable selon les zones géographiques. Ce sont les principaux bailleurs de terres agricoles.

La production de ces exploitations est faible, qu'il s'agisse de cultures ou de cheptel. Par exemple, si un quart des exploitations avec vignes sont détenues par des retraités, ces derniers ne possèdent toutefois que 7 % de la superficie totale en vignes. De même, 10 % des exploitations produisant des céréales sont dirigées par des chefs de profession non-agricole, mais ceux-ci ne détiennent que 3 % de la surface totale en céréales. Le phénomène est de même nature pour le cheptel. Les retraités élevant des porcs détiennent en moyenne 7 porcins, un cheptel vingt-huit fois plus petit que celui de l'ensemble des éleveurs. Certains de ces élevages, parmi les plus petits, servent

### Taille économique et orientation d'une exploitation

*Pour comparer des exploitations agricoles aux activités très diverses, les statisticiens utilisent la marge brute standard (MBS). À l'aide de coefficients de MBS établis au niveau régional et exprimant une valeur ajoutée potentielle par unité de surface ou par tête de bétail, on valorise chaque unité de culture (ha) ou d'élevage (tête) de l'exploitation. La somme de ces MBS partielles par type de culture ou d'élevage constitue la marge brute totale de l'exploitation. Elle mesure la taille économique (ou potentiel) de l'exploitation. Elle peut être exprimée en hectare équivalent blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares de blé dégageant la même marge. La classification européenne répartit les exploitations en classes d'unité de dimension économique (UDE) : 2 UDE « 1986 » valent 2 400 écus, soit approximativement 3 hectares équivalent blé. L'orientation technico-économique de chaque exploitation est déterminée à partir du poids relatif des différentes productions dans sa marge brute totale. Par exemple, une exploitation dans laquelle la MBS des grandes cultures représente plus des deux tiers de la MBS totale sera dite spécialisée en grandes cultures.*

plutôt à l'autoconsommation familiale. Ceux des « professions non-agricoles », en revanche, malgré leur taille modeste (22 porcins en moyenne), supposent une commercialisation.

## Une très faible quantité de travail

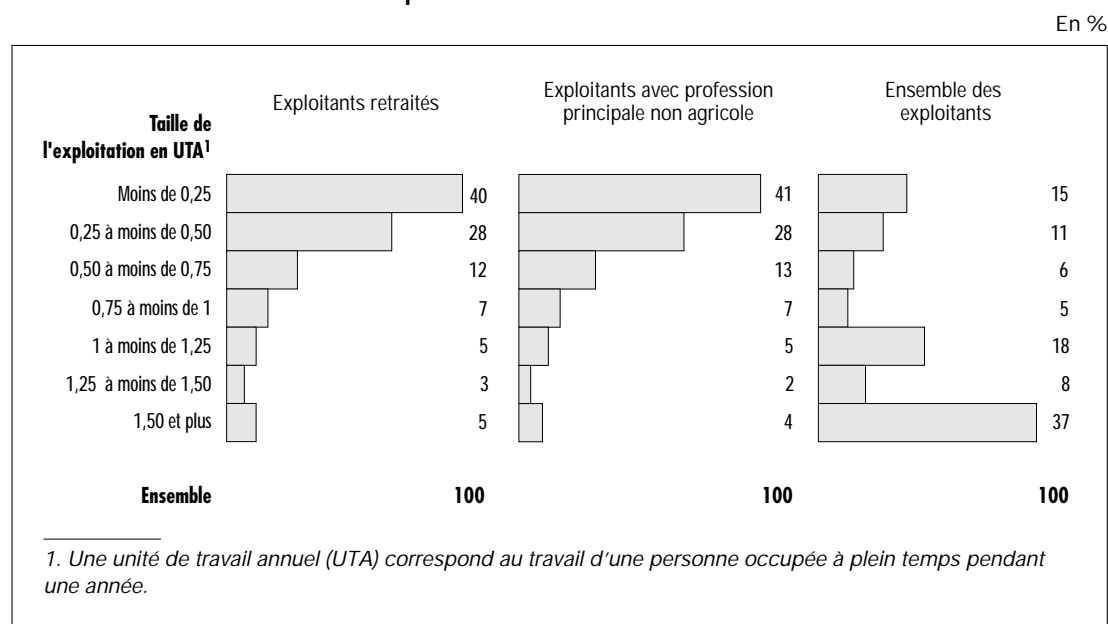
Les exploitations détenues par des retraités, comme celles qui sont dirigées par des « non-agriculteurs », requièrent très peu de travail. Neuf fois sur dix, la quantité totale de travail fournie à l'exploitation est inférieure à une unité de travail annuel (UTA), c'est-à-dire à l'équivalent d'une personne occupée à plein temps pendant une année. Dans environ quatre exploitations sur dix, cette quantité de travail est même inférieure à un quart d'UTA (graphique 2).

L'essentiel du travail est assuré par le chef d'exploitation lui-même. Or 61 % des retraités et 64 % des exploitants exerçant leur profession principale hors agriculture consacrent moins d'un quart de temps à leur exploitation. Ces proportions sont toujours plus élevées pour les femmes chefs d'exploitation. Quel que soit le sexe, elles s'accroissent avec l'âge de la personne : 56 % des retraités âgés de soixante à soixante-quatre ans travaillent moins d'un quart de temps, 63 % de ceux qui ont dépassé soixante-cinq ans.

Le travail des aides familiaux est marginal dans ces exploitations. En effet, plus des trois quarts des retraités vivent seuls ou uniquement avec leur conjoint. Plus de la moitié de ces conjoints n'ont aucune activité agricole et près du tiers travaillent moins d'un quart de temps. Par ailleurs, les exploitants qui exercent une profession principale non agricole, et particulièrement les plus jeunes, ont souvent un conjoint qui travaille lui-même hors agriculture ou consacre très peu de temps à l'exploitation. Près des deux tiers des conjoints des « non-agriculteurs » n'ont aucune activité agricole et un quart y consacre moins d'un quart de temps. Le travail salarié est également rare. Moins de 2 % des retraités et 4 % des « non-agriculteurs » emploient des salariés agricoles permanents, contre 10 % de l'ensemble des exploitants. Le recours au travail saisonnier ou à celui fourni par l'intermédiaire des entreprises de travaux agricoles est également réduit.

Sur leurs petites exploitations qui nécessitent peu de travail, exploitants retraités et exploitants de profession non agricole possèdent moins de matériel que les autres. Seuls 70 % ont des tracteurs en propriété, contre 86 % de l'ensemble des exploitants. Leurs engins sont, en outre, de faible puissance : 4 % des retraités et 10 % des « non-agriculteurs » possèdent des tracteurs de plus de 80 chevaux, contre un tiers de l'ensemble des exploitants.

Graphique 2  
Les deux tiers des exploitations de retraités ou de « non-agriculteurs » nécessitent moins d'un mi-temps



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

## De nombreux éleveurs d'ovins ou de caprins

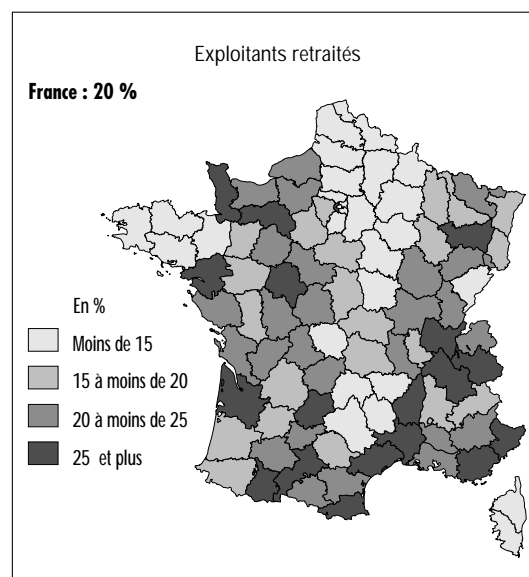
Les exploitants retraités ou avec une profession principale non agricole sont en général à la tête d'unités peu spécialisées (exploitations de polyculture) ou dont les spéculations ne nécessitent pas un travail important. Un quart des « non-agriculteurs » sont notamment des éleveurs d'ovins ou de caprins. Les retraités peuvent poursuivre la même orientation que celle qu'ils avaient auparavant, mais à une échelle plus modeste : 13 % ont un élevage bovin pour la viande (graphique 3).

Les exploitants retraités sont particulièrement nombreux dans le Sud-Est, ainsi qu'en Normandie : plus d'un tiers, par exemple, dans le Var ou dans la Manche (carte 1).

La majorité des retraités perçoivent une retraite agricole, mais plus d'un sur cinq est retraité du secteur non agricole. Le plus souvent, cependant, les retraités non agricoles ne sont pas des nouveaux venus en agriculture : ceux qui travaillaient uniquement hors agriculture et se sont installés, au moment de leur retraite, sur une petite exploitation de loisir sont minoritaires. Beaucoup étaient déjà des exploitants, qui exerçaient en plus un métier non agricole dont ils se sont retirés. Un tiers des hommes retraités non

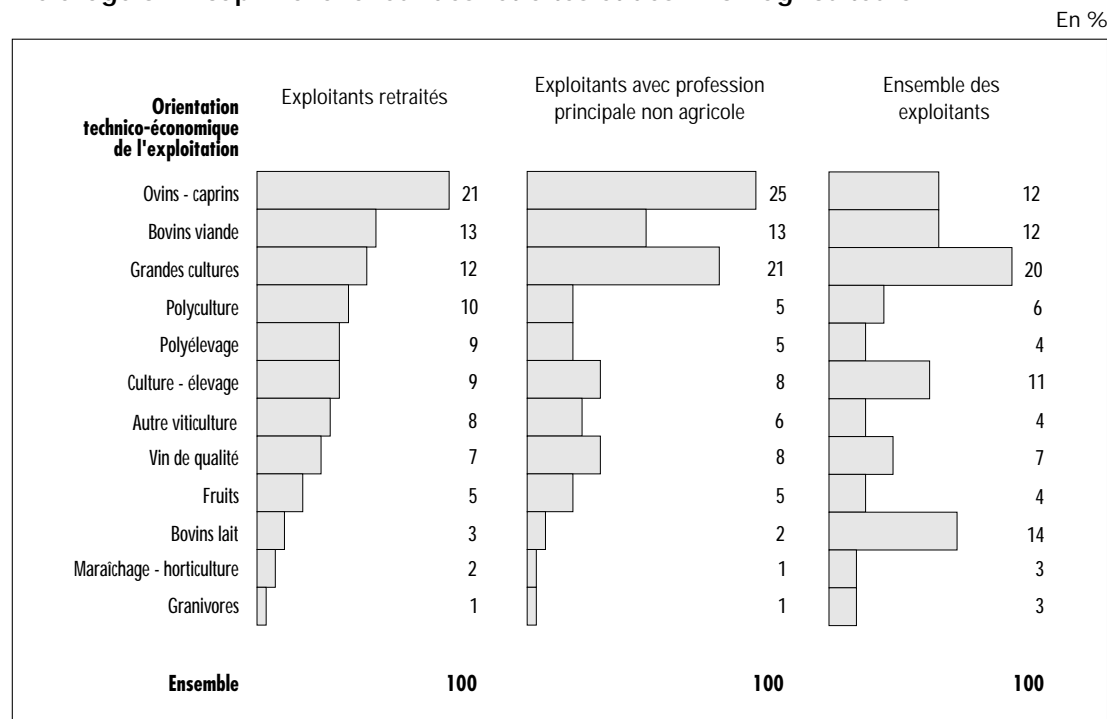
agricoles ont ainsi dirigé une exploitation pendant au moins trente ans, alors qu'un sur dix est installé depuis moins de dix ans. En revanche, les femmes chefs d'exploitation et retraitées sont souvent les épouses d'anciens exploitants qui ont repris tardivement la direction de l'exploitation, au moment de la retraite

Carte 1  
De nombreux retraités dans le Sud-Est ou en Normandie



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

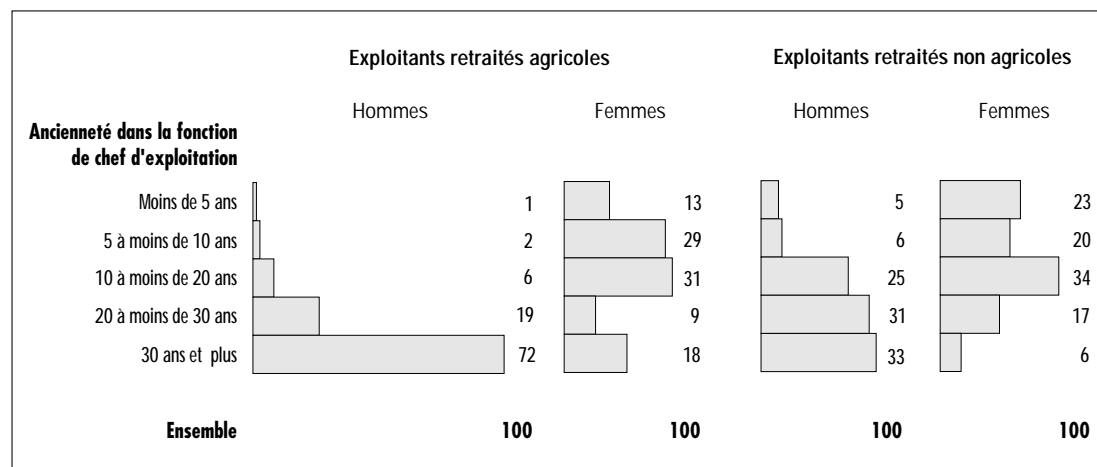
Graphique 3  
L'élevage ovin-caprin a la faveur des retraités et des « non-agriculteurs »



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 4  
**Les hommes retraités ont fait une carrière d'exploitant, les femmes se sont installées tardivement**

En %



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

de leur mari. Près de la moitié d'entre elles ont été exploitantes moins de dix ans, et moins d'une sur cinq a consacré toute sa vie active à l'agriculture (graphique 4).

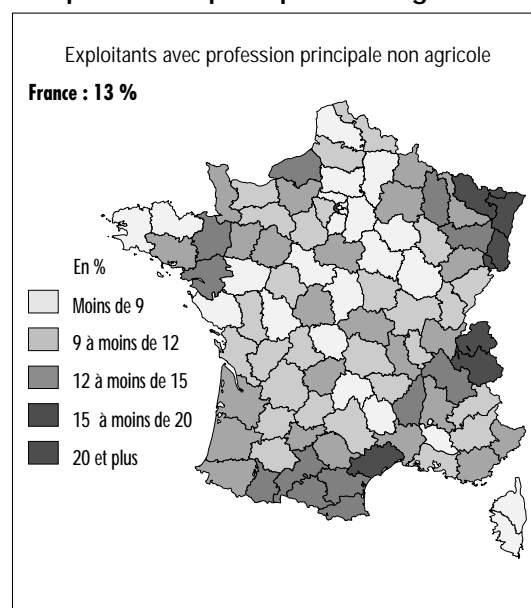
Les retraités non agricoles sont les plus nombreux dans les régions où la double activité des agriculteurs est importante : Languedoc-Roussillon, Lorraine et Alsace. Plus d'un exploitant alsacien sur quatre a une profession principale non agricole (carte 2). Dans cette région, 40 % environ des exploitants retraités perçoivent une retraite non agricole. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les retraités non agricoles sont également nombreux, bien que les exploitants doubles actifs soient plus rares. Dans cette région, des retraités du secteur non agricole peuvent s'installer sur de petites exploitations viticoles, au moment de leur cessation d'activité.

### Une proportion stable de retraités

En 1997, parmi les chefs d'exploitation âgés de soixante-cinq à soixante-neuf ans, huit sur dix sont retraités. À âge égal, les femmes sont moins souvent retraitées que les hommes, puisque nombre d'entre elles ont repris l'exploitation de leur conjoint ayant cessé son activité, pour bénéficier elles-mêmes d'une retraite d'exploitante (tableau 1).

La proportion générale d'exploitants retraités est pratiquement stable depuis 1988. Leur nombre a cependant diminué un peu moins vite que celui de l'ensemble des exploitants : - 30 % entre 1988 et 1997, contre - 33 %. Toutefois, depuis 1993, la diminution de l'effectif des retrain-

Carte 2  
**Un exploitant alsacien sur quatre exerce une profession principale non agricole**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

tés s'est accélérée, conjointement à la mise en place des droits d'ouverture à la retraite agricole dès soixante ans. Par ailleurs, à partir de 1992, certains agriculteurs répondant aux conditions ont choisi de bénéficier d'une préretraite dès cinquante-cinq ans (tableau 2).

En revanche, la population des exploitants retraités a vu sa structure évoluer notablement au cours du temps. La part des femmes a augmenté. Celle des personnes de plus de soixante-cinq ans aussi : 64 % des retraités en 1988, 68 % en 1997. Les exploitants qui ont

Tableau 2  
**La diminution du nombre d'exploitants retraités s'accélère à partir de 1993**

En millier

	Exploitants retraités	Exploitants avec profession principale non agricole	Ensemble des exploitants
1988	192	143	1 014
1990	181	125	924
1993	168	104	801
1997	135	85	680

Sources : AGRESTE - Recensement agricole 1988 (échantillon) et enquêtes structure 1990, 1993 et 1997

pris leur retraite à partir de la date d'abaissement de l'âge d'ouverture des droits, ainsi que ceux qui la prennent actuellement dès soixante ans, auraient une moindre tendance à cesser complètement toute activité agricole. On les retrouve à la tête de petites exploitations. Depuis 1988, le nombre d'exploitants avec profession principale non agricole a toujours diminué plus vite que le nombre total d'exploitants. Ce type de double activité, bien qu'encore répandu, est de moins en moins compatible avec l'exercice d'une agriculture performante, et a beaucoup moins la faveur des jeunes.

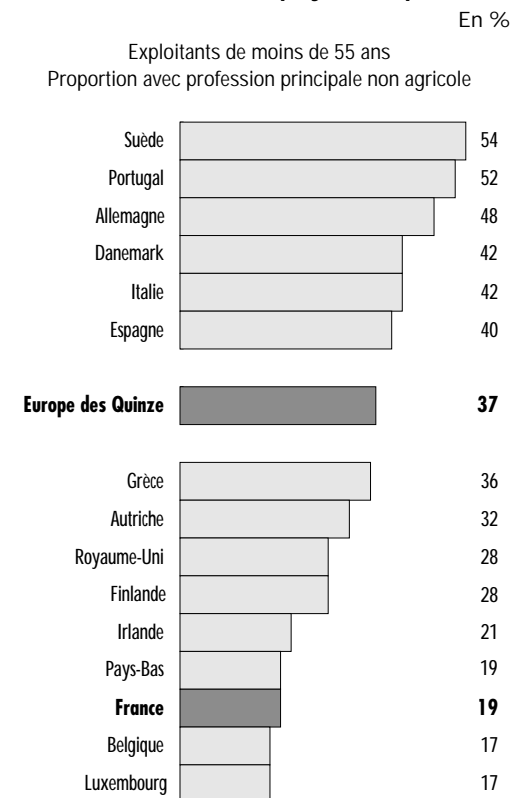
### La moitié des jeunes exploitants suédois, portugais et allemands ont une profession non agricole

En 1997, 23 % des exploitants européens exercent leur profession principale hors agriculture. Ce type de double activité étant le fait des exploitants les plus jeunes, la proportion atteint 37 % parmi ceux qui sont âgés de moins de cinquante-cinq ans. Six pays dépassent cette moyenne européenne, et en particulier la Suède et le Portugal, où la proportion dépasse la moitié ; elle frôle même les deux tiers en Algarve (sud du Portugal). À l'opposé, figure un groupe de quatre pays voisins, où moins de 20 % des

jeunes exploitants ont une profession principale non agricole : Pays-Bas, France, Belgique et Luxembourg (graphique 1).

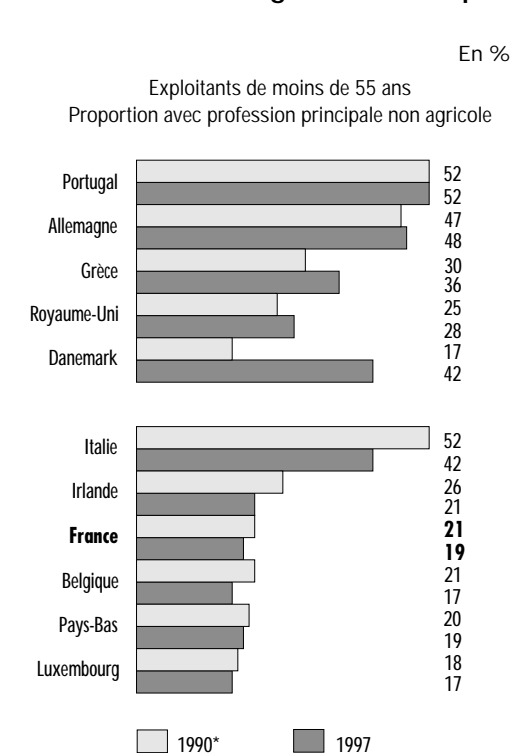
Depuis 1990, la part des chefs d'exploitation de moins de cinquante-cinq ans qui exercent une profession principale non agricole a diminué dans beaucoup d'États de l'Union. Toutefois, elle se maintient à son niveau élevé au Portugal et en Allemagne, elle augmente légèrement en Grèce et au Royaume-Uni et retombe au Danemark (graphique 2).

Graphique 1  
**Profession principale non agricole : des écarts de 1 à 3 entre pays européens**



Source : EUROSTAT - Enquête structure 1997

Graphique 2  
**Des évolutions divergentes en Europe**



\* 1993 pour les Pays-Bas.

Sources : EUROSTAT - Enquêtes structure

## Des exploitants âgés dans le sud de l'Europe

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles ne fournit pas de résultat, au niveau de l'Union européenne, sur les exploitants retraités. Toutefois, cette réalité peut être approchée à partir de la proportion d'exploitants âgés de soixante-cinq ans et plus : 28 % dans l'Union en 1997.

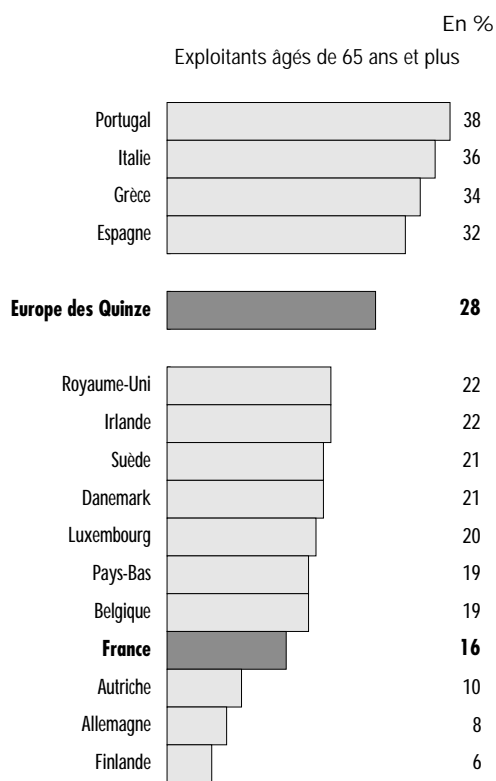
Leur poids est loin d'être uniforme dans l'ensemble des quinze pays. Les quatre États les plus méridionaux ont une structure vieillie : un exploitant sur trois, en moyenne, dépasse soixante-cinq ans, voire un sur deux en Algarve (sud du Portugal). Dans les onze États restants, et dans chacune de leurs régions, la part des exploitants âgés est inférieure à la moyenne européenne (ou pratiquement égale, comme en Irlande du Nord). Moins d'un exploitant sur vingt a atteint soixante-cinq ans dans le nord et l'est de la Finlande.

C'est là, ainsi qu'en Allemagne et en Autriche, que les exploitants âgés sont les moins nombreux. Dans la quasi-totalité des territoires de la Suède, du Danemark, des îles britanniques et du Bénélux, la population agricole est déjà moins jeune : 20 à 25 % des exploitants ont atteint l'âge de soixante-cinq ans. La France se situe entre les deux, avec d'importantes variations régionales (graphique 1).

Entre 1975 et 1985, la part des « anciens » s'est stabilisée à 20 % des exploitants. Elle s'accroît ensuite : 25 % en 1990, 28 % en 1997. Mais cette augmentation ne se manifeste pas sur tout le territoire communautaire : l'Irlande, le Luxembourg, le Piémont, la Sardaigne et surtout la quasi-totalité de la France et de l'ex-Allemagne de l'Ouest ont enregistré le phénomène inverse (graphique 2).

Graphique 1

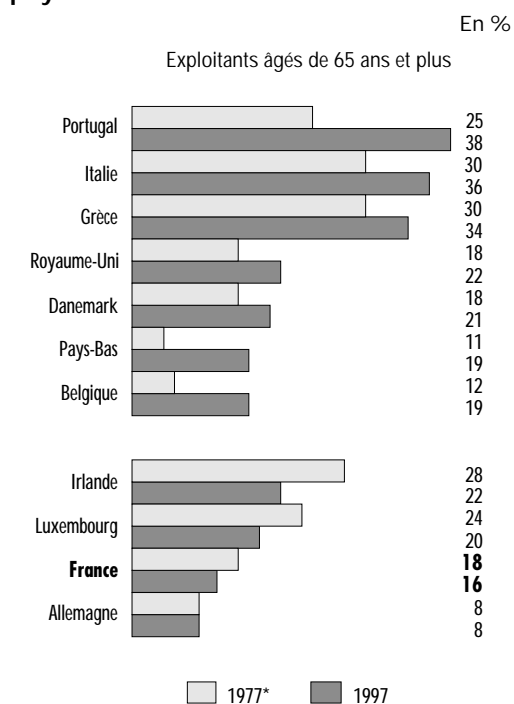
Plus d'un exploitant sur trois est âgé de 65 ans au Portugal, en Italie et en Grèce



Source : EUROSTAT - Enquête structure 1997

Graphique 2

La part des exploitants âgés s'est accrue en vingt ans dans la plupart des pays



\* 1975 pour le Royaume-Uni, 1979 pour le Portugal.

Sources : EUROSTAT - Enquêtes structure 1977 et 1997

## Éléments bibliographiques

RATTIN S. (1999), « Deux exploitants individuels sur cinq vivent seuls ou uniquement avec leur conjoint ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 46, décembre.

CALLAIS M.-J. et RATTIN S. (1998), « 680 000 exploitations en 1997 - Enquête sur la structure des exploitations ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 36, décembre.

FRÉMONT J.-M. et NABUCET F. (1997), « De l'ouvrier-paysan à l'agriculteur-entrepreneur, la double activité des chefs d'exploitation évolue ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 16, juin.

RATTIN S. (1995), « Les jeunes ménages d'agriculteurs trouvent des sources de revenus hors agriculture ». AGRESTE - *Cahiers* n° 23, septembre.

RATTIN S. (1994), « Les retraités agricoles, premiers bailleurs de terres ». AGRESTE - *Cahiers* n° 17-18, spécial foncier, mars-juin.